

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Pauline Frenette, directrice générale adjointe de la susdite municipalité,

QU'en conformité avec l'article 148 du Code Municipal, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2018-12-289 fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2019 comme suit :

Lundi 14 janvier 2019 à 19 h 00
Lundi 11 février 2019 à 19 h 00
Lundi 11 mars 2019 à 19 h 00
Lundi 8 avril 2019 à 19 h 00
Lundi 13 mai 2019 à 19 h 00
Lundi 10 juin 2019 à 19 h 00

Mardi 2 juillet 2019 à 19 h 00
Lundi 26 août 2019 à 19 h 00
Lundi 9 septembre 2019 à 19 h 00
Mardi 15 octobre 2019 à 19 h 00
Lundi 11 novembre 2019 à 19 h 00
Lundi 9 décembre 2019 à 19 h 00

DONNÉ à Saint-Ubalde, ce 20 décembre 2018



Pauline Frenette
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Saint-Ubalde, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis, ci-annexé, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 13 h 00 et 16 h 30 de l'après-midi, le 20^{ième} jour de décembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 20^{ième} jour de décembre 2018.



Pauline Frenette
Directrice générale adjointe